



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 10 - FEVRIER 2014**

# SOMMAIRE

## **37\_ Education nationale**

### **Direction académique des services de l'éducation nationale**

Arrêté N °2014037-0002 - 2ème arrêté de composition CDEN du 13 février 2014 .....	1
Arrêté N °2014042-0001 - 3ème arrêté de composition pour le CDEN du 13 février.....	2



Le Directeur académique des services de l'Education nationale,  
Directeur des services départementaux de  
l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

VU la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire,

VU les lois n°75-620 du 11 juillet 1975 et n°89-486 modifiée du 10 juillet 1989 relatives à l'éducation,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales,

VU la loi n°86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des Conseils généraux,

VU les articles R 235-1 à 235-11 du Code de l'Education,

VU les résultats des élections professionnelles d'octobre 2011,

VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2011 donnant délégation de signature au Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'Education nationale d'Indre et Loire,

VU le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination de Directeur académique des services de l'Education nationale publié au JORF n°0230 du 3 octobre 2012,

VU l'arrêté n°2012279-0001 du 5 octobre 2012 portant délégation de signature au Directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre et Loire,

VU la correspondance de l'UNSA-Education d'Indre et Loire en date du 6 février 2014,

## A R R E T E

### Article 1 :

La composition du Conseil Départemental de l'Education nationale d'Indre-et-Loire est modifiée ainsi qu'il suit :

Membres représentant de l'UNSA-Education :

#### Titulaires

Mme Frédérique LLOBREGAT  
Mme Aurélie CIAVALDINI  
M. Michaël ARRAULT

#### Suppléants

Mme Pascaline NOURRY  
M. Vincent LE ROY  
M. Laurent BOIMARE

### Article 2 :

Monsieur le Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, le 6 février 2014

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
le Directeur académique  
des services de l'Education nationale,



Antoine DESTRES

Le Directeur académique des services de l'Education nationale,  
Directeur des services départementaux de  
l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

VU la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de  
l'enseignement primaire,

VU les lois n°75-620 du 11 juillet 1975 et n°89-486  
modifiée du 10 juillet 1989 relatives à l'éducation,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux  
droits et libertés des communes, des départements et  
des régions,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, et notamment  
son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-  
97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses  
relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités  
territoriales,

VU la loi n°86-16 du 6 janvier 1986 relative à  
l'organisation des régions et portant modification de  
dispositions relatives au fonctionnement des Conseils  
généraux,

VU les articles R 235-1 à 235-11 du Code de  
l'Education,

VU les résultats des élections professionnelles  
d'octobre 2011,

VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2011  
donnant délégation de signature au Directeur  
académique des services de l'Education nationale,  
Directeur des services départementaux de  
l'Education nationale d'Indre et Loire,

VU le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination  
de Directeur académique des services de l'Education  
nationale publié au JORF n°0230 du 3 octobre 2012,

VU l'arrêté n°2012279-0001 du 5 octobre 2012  
portant délégation de signature au Directeur  
académique des services de l'Education nationale  
d'Indre et Loire,

VU la correspondance du Président du Conseil  
général en date du 11 février 2014,

## A R R E T E

Article 1 :

La composition du Conseil Départemental de  
l'Education nationale d'Indre-et-Loire est modifiée  
ainsi qu'il suit :

Personnalités qualifiées :

Titulaire  
Monsieur François TESTU


Suppléant  
Monsieur Daniel ALAPHILIPPE

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire général de la Direction des  
services départementaux de l'Education nationale est  
chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera  
inséré au Recueil des actes administratifs de la  
Préfecture.

Fait à Tours, le 11 février 2014

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
le Directeur académique  
des services de l'Education nationale,



Antoine DESTRES